

COMMUNE DE MOUTHE

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

28 avril 2015

Le vingt-huit avril deux mille quinze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Mouthe s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRIN, maire de Mouthe, à la suite de la convocation qui a été adressée le 15 avril 2015.

Etaient présents :

Daniel PERRIN
Pierre MOUREAUX
Pierre BOURGEOIS
Anne-Claire CUENET
Pascal LEGÉ
Sylvie BERTHET
Eric BERTHET-TISSOT
Albert LETOUBLON
Maud SALVI
Martial MILLOZ
Thierry HAGLON
Patrick BAILLY
Florence DAVID

Etait absent : néant

Etaient absents excusés : Stephan DEVIGNE-LAFAYE et Estelle JOUFFROY

Procuration donnée : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal. Mme Sylvie BERTHET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

A l'ouverture de la séance, le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour : « Tarification du mobilhome municipal au camping » et « Don d'un mobilhome appartenant à M. Tonny Peirera.

Après avoir entendu les arguments avancés par le maire, le conseil municipal accepte cette proposition par 13 voix Pour.

L'ordre du jour est :

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
2. Atelier communal : examen de la lettre du président de la CCHD et du projet de réponse – décision relative à l'agrandissement de l'atelier
3. Equipement vidéo de la salle polyvalente
4. Approbation des baux des pâturages communaux
5. Avis sur le projet de PPRI
6. Mise en application du PLU : procédures de recours
7. Ventes de parcelles dans le lotissement « Corçon III »
8. Tarification du mobilhome municipal au camping de la source
9. Don du mobilhome de M. Tonny Pereira
10. Informations diverses

Affaire n° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Les membres du Conseil Municipal approuvent, sans observation, par 13 voix Pour, le compte-rendu de la séance précédente du 24 mars 2015.

Affaire n° 2 – Atelier communal : examen de la lettre du Président de la CCHD et du projet de réponse – décision relative à l'agrandissement de l'atelier

A la suite des échanges intervenus entre la Communauté de Communes des Hauts du Doubs et la Commune de Mouthe, le président de la CCHD a adressé au maire et aux conseillers municipaux une lettre datée du 2 avril 2015 dont il sera fait lecture en séance.

Pour répondre à des besoins de nature économique, la CCHD souhaite réaliser un nouvel atelier intercommunal et propose deux solutions :

- La CCHD achète à la commune de Mouthe le terrain limitrophe au hangar communal pour y construire des garages attenants ;
- La CCHD achète les terrains sur lesquels sont installés les hangars à sel écroulés cet hiver et/ou le bâtiment dans lequel est actuellement logée la benne à ordures ménagères.

Afin de mettre en œuvre rapidement une solution alternative, le maire a pris contact avec M. Jean-Marc Mareschal, dessinateur projeteur en bâtiment, qui avait réalisé en 2010 une étude sur l'extension de l'atelier municipal. Un devis relatif à cette extension a été également demandé à M. Mareschal qui a fait parvenir une estimation du coût de cette opération qui serait réalisée sous la responsabilité du cabinet Prillard à Morteau, avec la collaboration de M. Jean-Pierre VUILLEMIN, économiste de la construction.

Ces coûts s'établissent de la façon suivante :

Coût prévisionnel de l'extension	113 312,08 € HT
Coût des honoraires	12 400,00 € HT

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix Pour et 1 Abstention :

- décide l'agrandissement du hangar communal ;
- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet Prillard (à Morteau) dont le montant de la prestation s'élève à 12 400 € HT et autorise le maire à signer la convention d'honoraires correspondante ;
- autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR ;
- autorise le maire à procéder à la consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants, dans la limite des crédits budgétaires inscrits à cet effet, soit 160.000 € TTC, honoraires inclus ;
- donne tout pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires à la finalisation de cette opération.

Par ailleurs, le conseil municipal, par 10 voix Pour, 1 voix Contre et 2 Abstentions, décide de proposer à la Communauté de Communes des Hauts du Doubs une mise à disposition après l'agrandissement effectué, d'une partie de la surface dans le cadre d'une location restant à définir.

Enfin, le conseil municipal souhaite, par 11 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, rester propriétaire de tous les terrains communaux situés à proximité de l'atelier communal et notamment les hangars du Département ainsi que le garage abritant gracieusement la benne à ordures ménagères.

Affaire n° 3 – Equipement vidéo de la salle polyvalente

Lors de la préparation du budget, le conseil municipal avait accepté d'inscrire une dépense d'investissement de 20 000 €, dont la plus grande part serait réservée à l'équipement vidéo de la salle polyvalente.

Pour la réalisation de cette opération, deux entreprises ont été consultées :

- Général Sécurité 9 600 € HT
- Atomix 10 621 € HT

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix Pour :

- accepte l'acquisition de cet équipement vidéo de la salle polyvalente de Mouthe
- donne tout pouvoir au maire pour engager la négociation entre les deux sociétés consultés et choisir celle proposant le matériel le mieux adapté à la structure et aux besoins ;
- donne tout pouvoir au maire pour la signature du bon de commande et tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Affaire n° 4 – Approbation des baux des pâturages communaux

Le maire rappelle que les baux des pâturages communaux, ainsi que des estives « Chez Mimi - Chez Liadet » ont été dénoncés par délibération du conseil municipal en date du 13 juin 2006. De nouveaux baux avaient été établis mais n'avaient pas été suivis d'une signature des intéressés. Ils se sont poursuivis jusqu'à ce jour par tacite reconduction.

Il convient donc de régulariser la situation en tenant compte de la délibération du conseil municipal en date du 17 septembre 2013, qui avait fixé à 20 €/hectare/an le prix du bail des pâturages communaux conclu avec la société de fromagerie de Mouthe, le bail de chez Mimi se poursuivant sur la base du prix actualisé, fixé en 2003 au taux initial de 50 €/hectare/an. Ce dernier prix s'établit, en 2014, à 54,92 €/ha et par an.

Après avoir pris connaissance des projets de baux présentés en séance, le conseil municipal, par 13 voix Pour, les accepte et autorise le maire à les signer.

Affaire n° 5 – Avis sur le projet de PPRI

Le préfet de région a transmis à la commune le 30 mars 2015 le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation des bassins du Doubs Amont qui avait été prescrit le 23 juillet 2001. Ce projet comporte différents plans de zonage, ainsi qu'un projet de règlement s'appliquant à chacune des zones répertoriées.

Le projet mis à l'enquête est conforme aux dispositions qui avaient été examinées lors de l'établissement du projet de PLU et tient compte des observations qui avaient été présentées par la commune.

Après avoir pris connaissance du projet de PPRI, le conseil municipal, par 12 voix Pour et 1 Abstention, émet un avis favorable sur le projet présenté.

Affaire n° 6 – Mise en application du PLU : procédures de recours

Le maire informe le conseil municipal que le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pontarlier a, par lettre recommandée avec avis de réception en date du 7 avril 2015, fait part de ses observations sur le PLU au titre du contrôle de légalité. Il forme un recours gracieux contre la délibération du conseil municipal d'approbation du PLU en date du 17 février 2015 visée par les services préfectoraux le 19 février 2015.

Trois sujets évoqués :

1. Des questions de forme dans le règlement et sur les cartes de zonage :
 - Report, sur les documents graphiques du PLU, des espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques, tel que prévu par l'article 123-11-i) du code de l'urbanisme ;
 - Modification de forme dans un article du règlement de la zone A concernant l'activité touristique dans les exploitations agricoles ;

- Adjonction du règlement du PPRI au règlement du PLU et suppression de l'ancienne codification sur les plans de zonage, les zones soumises à un risque d'inondation étant identifiées actuellement par des zones hachurées de différentes couleurs ;
 - Identification du risque de mouvements de terrain sur les plans de zonage.
2. Elargissement de la zone Np le long de la RD 389 destinée à la réalisation d'une aire de stationnement dite « parking des frontaliers » après l'enquête publique. Selon le Sous-préfet, cette modification n'a pas été portée à la connaissance du public et a donc privé ce public de la possibilité de formuler des observations.
 3. Extension d'urbanisation « rue Beauregard » qui ne respecte pas la limite de 100m par rapport au projet de bâtiment d'élevage de l'exploitation agricole Earl La Laizinette.

Le maire fait part des conclusions de la réunion de travail tenue avec M. Ruellan le 23 avril dernier, ainsi que des informations qu'il a obtenu auprès du directeur départemental des territoires. Il propose que les rectifications matérielles du PLU souhaitées par le sous-préfet, dans son recours gracieux, interviennent lors de la prochaine séance du conseil municipal fixée au 5 mai 2015.

Affaire n° 7 – Ventes de parcelles dans le lotissement « Corçon III »
--

Le maire informe le conseil municipal que deux demandes d'acquisition de lots au lotissement communal « Le Corçon III » ont été réceptionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix Pour :

- décide de vendre le lot n° 1 d'une contenance de 8a70 au prix de 80 040 € à M. et Mme David DELAY, domicilié à Dole (39), 30 Rue du Général Lachiche ;
- décide de vendre le lot n° 2 d'une contenance de 8a19 au prix de 75 348 € à M. et Mme DHAINAUT Michel, domiciliés à St Pierre Avez (05), L'Houme – Le village ;
- autorise la maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aliénation de ces deux parcelles auprès de l'Office Notarial de Pontarlier.

Affaire n° 8 – Tarification mobilhome municipal au camping de la source du Doubs

Le maire rappelle au conseil municipal les tarifs appliqués pour la location du mobilhome appartenant à la municipalité :

- Vacances de Noël et d'Hiver
 - 25 € par nuitée pour 1 ou 2 personnes
 - Personne supplémentaire :
 - Enfant jusqu'à 6 ans : gratuit
 - Enfant de plus de 6 ans et adulte : 9 €/nuitée
- Autres périodes
 - 20 € par nuitée pour 1 ou 2 personnes
 - Personne supplémentaire :
 - Enfant jusqu'à 6 ans : gratuit
 - Enfant de plus de 6 ans et adulte : 7 €/nuitée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix Pour, décide d'appliquer un seul tarif « mobilhome » pour toute l'année, soit :

- 25 € par nuitée pour 1 ou 2 personnes
- Personne supplémentaire :
 - Enfant jusqu'à 6 ans : gratuit
 - Enfant de plus de 6 ans et adulte : 9 €/nuitée

Affaire n° 9 – Don du mobilhome de M. Tonny Pereira

M. Tonny Pereira, propriétaire d'un mobilhome au camping municipal, a quitté celui-ci au 31 mars 2015 et l'a laissé gracieusement contre décharge à la municipalité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix Pour :

- accepte le don de M. Tonny Pereira ;
- autorise le maire à signer la charte Eco MobilHome
- décide, compte tenu de la vétusté avancée de cet équipement, de le détruire, si possible dans le cadre de la procédure Eco Mobil-home qui permet une prise en charge gratuite de son évacuation et de sa destruction ;
- accepte le cas échéant le forfait de 500 € alloué par Eco MobilHome (prime à la casse) et autorise le maire à effectuer le titre de recettes correspondant.

Affaire n° 10 – Informations diverses

1 - Dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal au maire par délibération du 7 avril 2014, celui-ci informe les membres du conseil municipal des décisions prises :

Décision n° 3/2015

Parcelles cadastrées, section AB n° 222 et 223, situées rue de la Varée, appartenant à M. Jean-Claude BAILLY & Mme Aline BARTHET épouse BAILLY, vendues à la Sarl RXF

Décision n° 4/2015

Un caveau 2 places a été vendu à M. et Mme DELPIERRE Gérard et Claude, domiciliés à Mouthe, Le Mouthiot, 11 Rue de la Varée.

Décision n° 5/2015

Les travaux dans la forêt communale de Mouthe pour l'exercice 2015 sont confiés à l'Office National des Forêts pour un montant de 12 800 € HT. Ils se décomposent comme suit :

- Travaux sylvicoles dans les parcelles 15 et 16ra : 6 900 € HT
- Création de pistes de vidange dans les parcelles 5, 6, 7 et 8 : 5 900 € HT

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015, compte 2128 « Autres agencements et aménagements ».

2 – Informations diverses

A - Dotations de fonctionnement 2015 à la commune de Mouthe

Le maire informe le conseil municipal des dotations de fonctionnement qui seront versées à la commune pour l'exercice 2015.

B - Fleurissement du village

Anne-Claire Cuenet et Florence David font une présentation des dispositions prévues par la commission compétente pour le fleurissement du village.

C - Examen de la lettre de l'association « Chez Mimi » et projet de réponse

Le maire a donné lecture en séance au conseil municipal de la lettre du Comité de Défense de Chez Mimi qui suggère un certain nombre de propositions concernant l'aménagement du village :

- terminer le trottoir de la rue Cart Broumet à partir de la maison de santé jusqu'à la rue du Colonel Maire ;
- création d'une liaison douce entre le collège et le terrain de football ;
- désignation de la rue qui mène au collège ;
- aménagement de zones de stockage de la neige pendant l'hiver ;
- respect des emplacements de stationnement afin de libérer totalement l'emprise des trottoirs ;
- imposer le ramassage des déjections canines par les propriétaires des chiens ;
- rétablissement de la liaison entre le Moutat et le sentier de la source ;
- installation d'une barrière pour interdire l'accès au dépôt de déchets inertes et re-végétalisation de celui-ci

Le conseil municipal propose que ces différentes suggestions soient intégrées dans la 2^{ème} tranche d'étude pour l'aménagement de la rue Cart Broumet, ainsi que dans les réflexions en cours pour l'aménagement de la traversée du village. Des panneaux et des distributeurs de sacs à déjections seront installés prochainement dans le village.

D – Préparation des ventes de bois de chauffage

Pierre Bourgeois a présenté au conseil municipal les conditions de mise en vente des lots de bois de chauffage pour l'exercice 2015.

Environ 150 m³ de bois de chauffage répartis en lots de 6 à 10 m³ seront mis en vente aux enchères en mairie à la fin du printemps. Un affichage sera effectué en mairie, dans les commerces, sur le panneau lumineux et sur le site internet de Mouthe pour annoncer la vente, ainsi que les conditions de celle-ci.

E – Acquisition d’une tondeuse

Le maire a informé le conseil municipal de l’acquisition prochaine d’une tondeuse à gazon. Deux devis ont été demandés aux fournisseurs.

Daniel PERRIN, Maire,	Pierre MOUREAUX	Pierre BOURGEOIS	Anne-Claire CUENET	Pascal LEGÉ
Sylvie BERTHET	Eric BERTHET TISSOT	Albert LETOUBLON	Stephan ROBERTI	Maud SALVI
Martial MILLOZ	Thierry HAGLON	Estelle JOUFFROY	Patrick BAILLY	Florence DAVID